



RETURN BIDS TO:

Parks Canada Agency Bid Receiving Unit
National Contracting Services
635 – 8 Avenue S.W., Suite 1300
Calgary, AB T2P 3M3
Facsimile: (403) 292-4475

RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

Agence Parcs Canada, Unité de réception des soumissions
Service national de passation de marchés
635, 8^e Avenue Sud-Ouest, pièce 1300
Calgary (AB) T2P 3M3
Télécopieur : 403-292-4475

**TENDER AMENDMENT
MODIFICATION
D'APPEL D'OFFRES**

Comments

The referenced document is hereby amended: unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the contract remain the same.

Commentaires

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Issuing Office

Parks Canada Agency
National Contracting Services
635 – 8 Avenue S.W., Suite 1300
Calgary, AB T2P 3M3

Bureau de distribution

Agence Parcs Canada
Service national de passation de marchés
635, 8^e Avenue Sud-Ouest, pièce 1300
Calgary (AB) T2P 3M3

Title Sujet : Service de navette – promenade Akamina, Waterton (Alberta)		
Solicitation No. N ° de l'invitation : 5P420-15-5245/A	Date : March 18, 2016 18 mars 2016	
GETS Reference No. N ° de référence de SEAG : PW-16-00725453	Client Reference No. N° de référence du client : n/a s.o.	
Solicitation Closes L'invitation prend fin :		
At À : 02:00 PM 14 h	On Le : March 23, 2016 / 23 mars 2016	Time Zone Fuseau horaire : (MDT/HAR)
F.O.B. F.A.B. : Plant Usine : <input type="checkbox"/> Destination : <input checked="" type="checkbox"/> Other Autre : <input type="checkbox"/>		
Address Inquiries to Adresser toute demande de renseignements à : Joanne Cuthbert		
Telephone No. N° de téléphone : (403) 292-4558	Fax No. N° de télécopieur : (403) 292-4475	Email Address Courriel : joanne.cuthbert@pc.gc.ca
Destination of Goods, Services, and/ or Construction Destinations des biens, services et construction : See Herein Voir aux présentes		

TO BE COMPLETED BY THE BIDDER (type or print) | À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)

Vendor/ Firm Name Raison sociale du fournisseur/ de l'entrepreneur	
Address Adresse	
Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/ Firm Nom de la personne autorisée a signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur	
Title Titre	
Telephone No. N ° de téléphone	Facsimile No. N ° de télécopieur
Signature	Date

N ° de l'invitation
5P420-15-5245/A

N ° de la modification
01

Autorité contractante
Joanne Cuthbert

N ° de référence du client
s.o.

Titre
Service de navette – promenade Akamina, Waterton (Alberta)

La modification n° 1 vise à répondre aux questions posées par les soumissionnaires lors de la visite facultative du site du mercredi 16 mars 2016.

Q1 : Qu'est-ce que le numéro d'entreprise – approvisionnement? Est-ce la même chose que le numéro de TPS?

R1. Le numéro d'entreprise – approvisionnement est fondé sur votre numéro d'entreprise de l'Agence du revenu du Canada (ARC); il désigne de façon précise votre entreprise dans nos systèmes d'approvisionnement et de paiement.

Q2. La circulation sur la promenade sera-t-elle entièrement interdite?

R2. Elle sera interdite au public. Des véhicules de BC Parks, de Parcs Canada, de l'entrepreneur en construction et du Club Alpin du Canada (pour l'entretien du chalet uniquement) seront autorisés à emprunter la promenade. Tous les visiteurs souhaitant faire une randonnée pédestre ou cycliste dont le point de départ ou d'arrivée se trouve sur la promenade devront emprunter la navette.

Q3. Un employé se tiendra-t-il à la barrière à l'entrée de la promenade Akamina, ou le conducteur de la navette devra-t-il ouvrir et fermer la barrière lui-même?

R3. L'entrepreneur en construction assurera le contrôle de l'accès et devra fournir un employé pour s'occuper de la barrière.

Q4. Les cyclistes seront-ils avertis qu'ils ne pourront pas revenir en descendant la promenade à vélo?

R4. Oui, ce message sera communiqué clairement par les responsables de Parcs Canada, mais les conducteurs devront eux aussi le faire savoir aux cyclistes qui emprunteront la navette.

Q5. Que se passera-t-il si le mauvais temps décourage les randonneurs et les cyclistes?

R5. Il est précisé dans l'appel de propositions qu'il s'agit d'un service offert sur demande. Si le mauvais temps réduit le nombre de randonneurs, le conducteur de la navette ajustera l'horaire en fonction de cette demande.

Q6. La promenade fermera-t-elle le 30 avril 2016? Que se passera-t-il entre cette date et le début du service de navette, en juin?

R6. L'entrepreneur en construction pourrait commencer les travaux à n'importe quelle date après le 30 avril. Le nombre de randonneurs est habituellement minime avant la mi-juin, et nous avons donc décidé de lancer le service de navette au moment de l'année où la demande augmente. La situation sera la même après la fin du service de navette, en septembre.

Q7. Dans le cadre du plan d'urgence, si un randonneur manque à l'appel, le conducteur pourra-t-il utiliser les canaux radio de Parcs Canada pour signaler l'incident?

R7. Parcs Canada fournira à l'agent de service une radio pour les urgences.

Q8. Suffit-il d'appeler Parcs Canada pour signaler qu'un randonneur n'est pas rentré à l'heure prévue?

R8. Non. Nous nous attendons à ce que la soumission propose des mesures à prendre lorsque des randonneurs manquent à l'appel. Prévenir Parcs Canada sera le dernier recours d'un tel plan.

Q9. L'entrepreneur retenu pourra-t-il donner son avis sur les messages qu'utilisera Parcs Canada pour publiciser et expliquer le service de navette?

R9. Parcs Canada s'efforcera de consulter l'entrepreneur retenu avant d'entreprendre les communications sur le service de navette.

Q10. Comment se fera l'entretien de la route durant la fermeture? Qui s'occupera, par exemple, de remplir les nids-de-poule créés par les véhicules de construction?

R10. Parcs Canada continuera d'assurer l'entretien de la route durant les travaux à l'aire de fréquentation diurne du Lac-Cameron.

Q11. Pourquoi le transport d'animaux est-il interdit?

R11. Pour des raisons de santé et de sécurité publique, par exemple les allergies et la peur des chiens.

Q12. Le port d'un insigne d'identité suffit-il comme uniforme?

R12. Oui, s'il est combiné à des vêtements standards comme une chemise semblable.

N ° de l'invitation
5P420-15-5245/A

N ° de la modification
01

Autorité contractante
Joanne Cuthbert

N ° de référence du client
s.o.

Titre
Service de navette – promenade Akamina, Waterton (Alberta)

Q13. On exige un minimum de quatre lieux d'embarquement, mais peut-on suggérer des lieux différents de ceux mentionnés dans l'appel de propositions?

R13. Oui, un minimum de quatre, mais nous tiendrons compte des suggestions d'endroits.

Q14. Comment gérerons-nous les randonneurs qui viendront d'ailleurs et arriveront au lac Cameron ou à un autre point de départ de sentier?

R14. Il sera mentionné dans les communications sur le service de navette que ces randonneurs devront organiser leur ramassage à l'avance.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.